

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 13 février 2019 à 21 Heures.**

L'an deux mille dix neuf, le mercredi 13 février à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

**Etaient présents** : MM LAGARDE, LABADIE, AURENSAN, BARNADAS, GARCIA, CHANUT, NAVARRE, LETELLIER - Mme SARNIGUET

**Etaient absents et excusés** : MM DARBAS, PAYROS - Mme PESQUIDOUX.

**Etaient absents** : MM DUBOURDIEU, GARROS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019 qui n'appelle aucune observation, sauf sur l'indication du secrétaire de séance qui était M. Aurensan et non M. Navarre.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Modification du tableau des emplois :**
  - création d'un poste d'adjoint technique – Rifseep**
  - ✓ **Résiliation bail loyer presbytère**
- ✓ **Convention avec le CDG – protection sociale des agents**
  - ✓ **Loyer salon de coiffure**
  - ✓ **Constitution commission église**

Monsieur Michel LAGARDE est nommé secrétaire de séance.

**Modification du tableau des emplois :**  
**création d'un poste d'adjoint technique – Rifseep**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le parcours de M. Antoine Antonello, recruté sur le poste de chef d'équipe en tant que contractuel depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017. Cet agent ayant rempli parfaitement son contrat, il propose de le recruter en tant que stagiaire au grade d'adjoint technique avec la fonction d'encadrement du personnel du service technique.

Il ajoute qu'il a également, en tant que volontaire, intégré le corps des sapeurs pompiers d'Aignan.

Il précise qu'afin de préserver la rémunération actuelle de cet employé, il doit saisir le comité technique du Centre de Gestion du Gers afin qu'une prime mensuelle puisse lui être versée. En effet recruté au grade d'agent technique et non d'agent de maîtrise, le salaire de M. Antonello doit être compensé .

Interrogé, le conseil municipal émet un avis favorable à la création de ce poste pour M. Antonello, à la suppression du poste d'agent de maîtrise auparavant occupé par M. Pétraud et autorise M. le Maire à faire une saisine auprès du CDG, dans le cadre du Rifseep.

## **Résiliation bail loyer presbytère**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Madame Isabelle AMBLARD en date du 31 janvier dernier. Elle souhaite mettre fin au bail de location du logement qu'elle occupe, 41 Rue du Duc de Bouillon à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le conseil municipal donne son accord.

## **Convention avec le CDG – protection sociale des agents**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune cotise à la Caisse Nationale de Prévoyance par l'intermédiaire du CDG 32, pour la protection sociale complémentaire des agents. Dans la recherche de meilleurs tarifs pour couvrir les risques invalidité, incapacité et décès, le centre de gestion souhaite lancer une consultation pour la passation d'un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il demande l'adhésion de la commune à cette procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Maire précise que les tarifs et garanties seront soumis préalablement à l'accord du conseil avant un quelconque engagement.

Avis favorable à l'unanimité.

## **Loyer salon de coiffure**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme Solange PERNA qui sollicite une réduction du loyer, pour le local qu'elle occupe Place du Colonel Parisot depuis 15 ans.

Monsieur le Maire explique avoir étudié le prix au m<sup>2</sup> des loyers communaux, précise que celui appliqué au salon de coiffure est en effet plus élevé. L'intéressée pourrait bénéficier d'une réduction de 50 euros, qui porterait son loyer de 421 € 40 à 371 €40 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Avis favorable de l'assemblée.

## **Constitution commission église**

Monsieur le Maire indique que la commission s'est réunie autour du projet de réouverture de l'église de Fromentas ; il demande qu'elle soit officiellement constituée. Il donne la parole à Mme Sarniguet Chantal qui énumère les membres : Mmes Pesquidoux Valérie, Fabre Hélène, MM Payros Marc et Weisman Daniel.

Elle résume la réunion qui s'est tenue en présence de M. Christophe Jankowiak (Délégué Territorial de la Fondation du Patrimoine) et les différentes aides qui pourraient être obtenues d'une part pour une nouvelle étude (80 % par la DRAC) et les travaux sur plusieurs tranches par l'Etat, la Région, le Département, les Fonds Européens (Feder), la Fondation du Patrimoine et divers autres partenaires.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'aucune visite de l'église de Fromentas ne doit être organisée par et/ou pour des particuliers, qu'aucune sonnerie de cloches ne sera tolérée, vu la dangerosité des lieux liée à la fragilité de la structure. Il demande que soit respecté l'arrêté pris pour en interdire l'accès et l'utilisation.

Mme Sarniguet, présidente de la commission église, détentrice des clés, s'y engage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures 45 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 15 février 2019 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 15 février 2019

Le Maire,  
Philippe BARATAULT